



INFOS

Les emplois aidés, variable d'ajustement !

Le décret n° 2013-937 du 17 octobre 2013 porte transfert de crédit permettant de financer une enveloppe supplémentaire de **42 000 contrats aidés** à destination de l'Éducation nationale.

Les charges financières couvertes par ce transfert s'inscrivent dans le cadre de mesures de **lutte contre le chômage** du second semestre 2013. Un nombre important de ces 42 000 emplois aidés supplémentaires sera affecté au service vie scolaire des lycées et collèges. **Voilà maintenant de très nombreuses années que le personnel des services vie scolaire sert artificiellement à faire baisser le nombre de chômeurs afin de répondre aux promesses inconsidérées de nos responsables politiques.**

Le résultat en termes de fonctionnement des équipes vie scolaire de ce type de mesure est mauvais et ce pour plusieurs raisons : les personnels recrutés dans ce cadre sont pour la plupart non qualifiés, non formés et bien souvent peu motivés.

De plus, l'absence de perspectives professionnelles que ce soit en termes salariaux, ou d'évolution de carrière ne contribue pas à favoriser leur implication. **Il en résulte un turnover important, un travail d'équipe quasi inexistant avec, pour le CPE, responsable du service vie scolaire, les difficultés pour obtenir une vie scolaire maîtrisée :** que ce soit sur la lutte contre l'absentéisme des élèves ou contre l'aggravation des phénomènes de violence scolaires.

Tout au contraire au SNCL-FAEN nous revendiquons une **professionnalisation des personnels**, notamment en ce qui concerne la **surveillance afin d'obtenir une stabilité des équipes, une réelle formation initiale et continue, et la possibilité de réelles évolutions de carrière.**

La vie scolaire est depuis trop longtemps la victime d'un manque de vision et de moyens de la part de nos responsables, ce qui ne permet pas de placer les élèves dans de bonnes conditions pour l'apprentissage à la citoyenneté et de favoriser la transmission des connaissances. Pour le SNCL-FAEN il est enfin temps que l'on prenne conscience qu'une vie scolaire efficiente est **la condition préalable indispensable pour l'amélioration du climat scolaire** et donc une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble de la communauté éducative.

Calendrier impossible ?

Nouveau motif d'incompréhension entre le ministère et les enseignants ? Sans doute, au vu du calendrier triennal dans lequel le ministère prévoit une rentrée des enseignants **le 29 août en 2014, le 28 en 2015 et le 31 en 2016.**

Si le ministère souhaite respecter les 36 semaines de cours pour les élèves, l'alternance de périodes de cours et de repos, et accessoirement éviter le pataquès dû au rattrapage de la journée de prérentrée cette année, il ne lui reste qu'à avancer la journée de prérentrée des enseignants avant le 1er septembre.

Mais **les enseignants ne le veulent pas** et pour plusieurs raisons objectives :

- ⇒ Abolir la limite symbolique du 1^{er} septembre, c'est entrer dans une **spirale sans fin** (à quand une prérentrée le 25 août ?),
- ⇒ Accepter le grignotage des vacances d'été c'est déjà **accepter les projets ministériels** de raccourcissement des congés d'été que nous avons combattus,
- ⇒ Tous les élèves n'ont jamais 36 semaines de cours effectifs, bon nombre d'entre eux étant **libérés** à cause des examens,
- ⇒ Les professeurs travaillent déjà **au-delà des 36 semaines réglementaires**, y compris pendant leurs congés (cf. SNCL-Infos n° 5 du 7 novembre 2013).

Le SNCL-FAEN dit **STOP** à l'aggravation de nos conditions de travail. **Exprimez votre refus en signant la pétition sur le site de notre fédération :**

www.faen.org

Mutations inter-académiques !

La campagne de mutations est en cours : **ne tardez pas à faire connaître votre demande au SNCL-FAEN !** Vous trouverez également toutes les informations utiles dans notre dossier « spécial Mutations », sur notre site internet ou dans notre dernier bulletin national (novembre/décembre). **Les serveurs seront ouverts jusqu'au mardi 3 décembre, à 12h00.**

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS

Informez-vous régulièrement

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



Tél. : 01 43 73 21 36
Mèl : sncl@wanadoo.fr

www.sncl.fr

www.faen.org